



PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'ECTS

21 décembre 2007

L'ECTS

L'ECTS est un système d'accumulation et de transfert de crédits centré sur l'apprenant, qui repose sur la transparence des résultats et processus d'apprentissage. Il vise à faciliter la planification, la délivrance, l'évaluation, la reconnaissance et la validation des diplômes et des unités d'apprentissage ainsi que la mobilité des étudiants. L'ECTS est largement utilisé dans l'enseignement supérieur formel et peut être appliqué à d'autres activités d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Les crédits ECTS

Les crédits ECTS sont basés sur la charge de travail nécessaire à l'étudiant pour atteindre les résultats attendus à l'issue du processus de formation. Les résultats d'apprentissage décrivent ce que l'apprenant est supposé savoir, comprendre et être en mesure de faire à l'issue d'un processus d'apprentissage réussi. Ils sont liés à des descripteurs de niveaux dans les cadres de certification nationaux et européens.

La charge de travail indique le temps dont les étudiants ont en règle générale besoin pour participer à toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, autoformation, examens, etc.) nécessaires pour parvenir aux résultats d'apprentissage escomptés.

60 crédits ECTS sanctionnent la charge de travail d'une année à temps plein d'un apprentissage formel (année académique) et les résultats d'apprentissage correspondants. Dans la plupart des cas, la charge de travail d'un étudiant est de 1500 à 1800 heures pour une année académique, la valeur d'un crédit représentant 25 à 30 heures de travail.

Utilisation des crédits

Les crédits sont attribués à des programmes diplômants ou d'études complets ainsi qu'à leurs différentes composantes pédagogiques (par exemple modules, unités d'enseignement, mémoires, stages, travaux en laboratoire). Le nombre de crédits attribués à chaque composante dépend de l'importance de la charge de travail nécessaire pour que l'étudiant parvienne aux résultats d'apprentissage exigés dans un cadre formel.

Les crédits sont attribués à des étudiants individuels (à plein temps ou à temps partiel), après achèvement des activités de formation requises par un programme d'études formel ou par une composante pédagogique particulière et après évaluation positive des résultats-d'apprentissage obtenus. Les crédits peuvent être accumulés en vue d'obtenir une certification sur décision de l'établissement délivrant le diplôme. Si les étudiants ont obtenu des résultats d'apprentissage dans d'autres contextes ou cadres de formation (qu'ils soient formels, non formels ou informels), les crédits correspondants peuvent leur être attribués après une évaluation positive, la validation ou la reconnaissance de ces résultats.

Les crédits octroyés dans le cadre d'un programme peuvent être transférés vers un autre programme proposé par le même établissement ou un autre. Ce transfert n'est possible qu'à condition que l'établissement délivrant le diplôme reconnaisse les crédits et les résultats d'apprentissage correspondants. Les établissements partenaires devraient s'entendre à l'avance sur la reconnaissance des périodes d'étude à l'étranger.

Le transfert et l'accumulation des crédits sont facilités par l'utilisation des documents essentiels de l'ECTS (catalogue de cours, formulaire d'inscription de l'étudiant, contrat d'études, relevé de note) et du supplément au diplôme.